SOCIETE GENERALE
Gestion

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Rapport annuel
Exercice clos le : 28.03.2024

FCP de Société Générale Gestion

Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION
Sous délégataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE
Dépositaire : SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Sommaire

Vie du FCP sur l'exercice sous revue 3

Rapport d'activité 4

Informations spécifiques 9

Informations réglementaires 12

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés 17

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 18

Comptes annuels 22

- Bilan 23
  - Actif 23
  - Passif 24
- Hors-bilan 25
- Compte de résultat 26
  - Règles & méthodes comptables 27
  - Évolution actif net 31
  - Compléments d'information 32

Inventaire 39

Annexe(s) 40

- Caractéristiques du FCP 41
- Information SFDR 44

Comptes annuels au 28.03.2024 du Fonds maître AMUNDI - KBI AQUA ISR 54

Vie du FCP sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Ajout		https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Footer/Quicklinks/Informations-reglementaires/Amundi-Asset-Management
12/10/2023	PCD	Ajout		12/10/2023

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Rapport d'activité

Avril 2023

Le mois d'avril a été une nouvelle fois volatile à l'approche de la saison des résultats du premier trimestre et la stratégie a été malmenée par rapport au marché dans son ensemble, compte tenu des rares éléments qui ont fonctionné au cours de cette période, comme par exemple les actions technologiques de grande capitalisation, même si le secteur technologique a été le moins performant du marché. L'énergie a été le secteur le plus performant, talonnée par la consommation de base, deux secteurs que nous sous-pondérons, tandis que les services aux collectivités et l'industrie, les secteurs les plus dominants au sein de l'eau, se situaient plutôt en milieu de peloton.

Dans le cadre de la stratégie relative à l'eau, le segment des infrastructures a été le plus dynamique, suivi de près par celui des services aux collectivités, qui est resté stable ; le segment de la technologie a été le moins performant, affichant des résultats nettement inférieurs à ceux du marché. Dans le secteur des infrastructures, les titres liés au logement ont été solides, car de nouvelles données positives apparaissent concernant l'activité des acheteurs, soutenues par les commentaires des constructeurs de maisons, ce qui profite aux distributeurs et aux fabricants d'équipements de plomberie. Au sein des services aux collectivités, les titres européens ont été les plus forts, comme Hera et Veolia, et notre importante position sur United Utilities a généré une contribution positive au cours du mois. La performance du segment des technologies a été affectée par notre grosse position sur Danaher, qui a baissé de plus de 7 % au cours du mois. Cette société a en effet annoncé que sa division de bioprocédés à forte croissance et à marge élevée avait souffert dans une certaine mesure du resserrement du crédit à la suite de la récente crise bancaire aux États-Unis, et que certains gros clients avaient retardé leurs décisions d'achat.

Mai 2023

Malgré la publication de bons résultats pour le premier trimestre, le fonds a connu des difficultés par rapport au marché en général en mai, du fait de sources de performance toujours très restreintes au cours de cette période. Les secteurs des technologies de l'information et de la consommation discrétionnaire ont été les plus performants, et de loin, tandis que la finance et les matériaux ont compté parmi les principales entraves.

Au sein du portefeuille, la technologie a été le segment le plus solide, avec une performance sensiblement conforme à celle du marché, suivie par les infrastructures, qui sont restées en retrait, et les services aux collectivités, qui ont enregistré la plus mauvaise performance et se sont inscrits en territoire négatif. Dans le secteur de la technologie, c'est Itron, dans le domaine des compteurs, qui s'est distingué au cours de la période, en contribuant de manière significative à la performance mensuelle, compte tenu de sa taille. L'action a fortement progressé dans le sillage de résultats trimestriels nettement supérieurs au consensus et confirmant un assouplissement continu des contraintes de la chaîne d'approvisionnement, ce qui facilite la conversion de revenus à forte marge. Il convient également de noter la clôture de la transaction Xylem/Evoqua, qui s'est traduite par le transfert des actions Evoqua en actions Xylem. Dans le secteur des infrastructures, les sociétés liées au logement ont continué à faire preuve de dynamisme et Advanced Drainage a vivement réagi sur fond de bénéfices trimestriels supérieurs aux attentes, à la faveur de marges élevées, et de prévisions pour 2024 qui n'ont pas déçu. Les services aux collectivités ont été malmenés durant le mois en raison de leur nature sensible au rendement ; au Royaume-Uni en particulier, le secteur a été visé par un battage médiatique négatif autour d'incidents de pollution, de sanctions financières et du renforcement de la surveillance exercée par l'Agence britannique pour l'environnement.

Juin 2023

Alors qu'en mai, la stratégie avait été pénalisée par la performance du marché dans son ensemble, étant donné le peu de secteurs qui avaient tiré leur épingle du jeu au cours de la période, à savoir les valeurs technologiques de grande capitalisation, en juin, d'autres secteurs ont signé de bonnes performances, les secteurs montrant des signes de fragilité étant moins nombreux. Les secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'industrie ont été les plus dynamiques au cours de cette période, tandis que les secteurs plus défensifs, tels que les services publics et la santé, ont été parmi les plus malmenés.

Au sein de la stratégie liée à l'eau, le segment des infrastructures a été le plus performant, avec une performance plus de deux fois supérieure à celle du marché, tandis que le secteur des technologies a légèrement surperformé et que

celui des services aux collectivités a sous-performé. Dans le secteur des infrastructures hydrauliques, les entreprises américaines liées à la construction résidentielle et non résidentielle se sont redressées, car les données du marché résidentiel, telles que les permis et les mises en chantier, ont commencé à afficher une tendance plus positive. Les sociétés d'ingénierie comme Tetra Tech et Aecom ont également été orientées à la hausse, à la faveur de l'accord trouvé sur le plafond de la dette au début du mois de juin - compte tenu de leur exposition aux dépenses fédérales, étatiques et locales. Dans le secteur des technologies, Xylem a réalisé un beau parcours, après avoir récemment finalisé l'acquisition d'Evoqua ; les investisseurs se concentrent sur les synergies de coûts et de croissance résultant de ce rapprochement. En ce qui concerne le secteur des services aux collectivités, les sociétés américaines du secteur ont pâti de la combinaison de trois facteurs : 1) leur nature sensible au rendement joue en leur défaveur, 2) les médias se sont fait l'écho d'incidents de pollution dans le secteur de l'eau au Royaume-Uni et 3), plus récemment, les observateurs se sont inquiétés de la solidité financière de la société privée Thames Water.

Juillet 2023

La vigueur plus générale des marchés observée en juin s'est poursuivie en juillet. Les chiffres de l'inflation aux États-Unis et au Royaume-Uni, supérieurs aux prévisions, ont permis aux valeurs sensibles aux taux d'intérêt de se redresser en fin de mois, dans un contexte où les marchés espèrent que le cycle de hausse des taux touche à sa fin. Les secteurs de la finance et des matériaux ont été parmi les plus performants, tandis que les secteurs plus défensifs des services aux collectivités et de la consommation courante ont été parmi les plus faibles.

Dans le cadre de la stratégie Eau, le segment des infrastructures a été le plus dynamique, surperformant le marché, tandis que les segments des services publics et de la technologie ont affiché des performances inférieures à celle du marché. Au sein des Infrastructures en eau, le titre Lindsay a été très actif dans le domaine de l'agriculture, le titre ayant bénéficié de l'inflation, tandis que les valeurs exposées à la construction non résidentielle aux États-Unis ont également fortement progressé (Advanced Drainage et Zurn), tout comme les noms européens Aalberts et Arcadis, qui ont enregistré de bons résultats. Au sein des services aux collectivités, Consolidated Water a cédé une partie de la forte performance des semaines précédentes et les grosses positions sur United Utilities et Essential Utilities ont surperformé, ce qui a été bénéfique. Dans le secteur de la technologie, les résultats ont été mitigés : Danaher a progressé grâce aux signes indiquant que le déstockage sur le marché des produits biopharmaceutiques est peut-être sur le point de s'achever, tandis que les sociétés européennes Norma et Andritz ont été peu performantes.

Août 2023

Le mois d'août a été assez volatile au fil des publications de résultats trimestriels. La majorité des résultats étaient supérieurs aux attentes, mais il y a aussi eu quelques déceptions, avec des réactions mitigées des actions de nos positions concernées dans le secteur de l'eau. Après les publications de résultats, notre conviction s'est renforcée sur des thèmes que nous avions identifiés au cours des derniers mois, comme les compteurs intelligents, le rattrapage des retardataires en termes de prix/coût et les bénéficiaires de programmes de relance, et nous avons profité de décalages des cours pour en tirer parti. Sur l'ensemble du marché, l'énergie a été le secteur le plus performant, suivi de la santé, alors que les services aux collectivités et les matériaux ont signé la pire performance, les autres secteurs ayant eu des performances très proches entre les deux extrêmes.

Dans le cadre de la stratégie Eau, le segment des infrastructures a été le plus dynamique, surperformant le marché et une appréciation, suivi par le segment de la technologie, qui a aussi signé une surperformance, tandis que le segment des services publics a affiché une nette sous-performance. Au sein des infrastructures de l'eau, les acteurs liés au secteur de la construction aux États-Unis étaient bien orientés après des résultats trimestriels robustes, tout comme les sociétés d'ingénierie et de conseil. Dans le segment de la technologie, les entreprises de qualité à faible volatilité comme Danaher et Roper ont signé une surperformance, alors que les actions liées aux compteurs, comme Xylem ou Itron, qui avaient bien progressé avant les résultats, ont cédé du terrain après la publication de perspectives encourageantes et de bons résultats. Enfin, dans les services aux collectivités, la faiblesse était généralisée, touchant des régions aussi variées que le Royaume-Uni ou l'Amérique du Sud. Une exception notable était celle de Consolidated Water, un spécialiste en dessalement et en approvisionnement en eau, surtout aux Caraïbes : l'entreprise a publié d'excellents résultats grâce aux premiers revenus dégagés d'un grand projet.

Septembre 2023

La stratégie a connu un mois de septembre difficile, sous-performant dans un marché baissier. Ce mois-ci s'est légèrement distingué des précédents, dans la mesure où cette contre-performance s'explique davantage par la sous-performance de nos titres que par la surperformance des secteurs du marché en général auxquels nous ne sommes

pas exposés, comme ce fut le cas par le passé, à savoir les technologies de l'information. L'exposition de la stratégie aux titres sensibles aux rendements, à la fois le secteur des services aux collectivités et des titres de technologies de l'eau de qualité et à valorisation élevée, s'est avérée préjudiciable sur la période, alors que le rendement du Trésor américain à 10 ans a poursuivi sa forte appréciation. Sur le marché plus large, le secteur de l'énergie a tiré son épingle du jeu, soutenu par la hausse des prix du pétrole et du gaz, suivi par les services financiers, tandis que les technologies de l'information, l'immobilier et les services aux collectivités ont été durement touchés au cours de la période.

Les trois segments ont sous-performé le marché. Dans le cadre de la stratégie liée à l'eau, le secteur des infrastructures a signé la moins mauvaise performance, et alors que les titres liés au marché de la construction aux États-Unis ont été sous pression, les sociétés d'ingénierie et de conseil ont mieux résisté. Dans le secteur des technologies, des titres de qualité et à faible volatilité comme Halma et Xylem ont corrigé de manière significative, laissant très peu de marge pour identifier des sociétés refuge. Enfin, dans le secteur des services aux collectivités, la plupart des régions ont été à la peine, les sociétés sud-américaines ayant mieux résisté, car le catalyseur que constitue le mouvement de privatisation monte en puissance, et la société américaine Consolidated Water, qui développe et exploite des usines de dessalement et d'approvisionnement en eau, principalement dans les Caraïbes, continue d'enregistrer de bons résultats grâce à la conversion de grands projets.

Octobre 2023

La stratégie a connu un mauvais mois d'octobre, et c'est le tout dernier jour de ce mois que l'intégralité de la surperformance par rapport au marché sur la période a été constatée. La saison des résultats du troisième trimestre a démarré en fin de mois et, avec elle, la volatilité des prix des actions s'est accrue. Sur le marché au sens large, les services de communication et les technologies de l'information ont compté parmi les secteurs les plus performants, tandis que les matériaux et l'immobilier ont été parmi les moins bien orientés. Le secteur des services aux collectivités s'est classé non loin des secteurs les plus performants durant le mois, ce qui a bien profité à la stratégie.

Dans la thématique de la stratégie en matière d'eau, les infrastructures hydrauliques ont été le segment le moins performant, et la majorité des titres ont subi des pressions, en particulier ceux davantage liés au marché de la construction ; Lindsay (équipement agricole) et AO Smith (location de chauffe-eau) ont en revanche évolué à contre-courant de la tendance, après avoir affiché des résultats très solides. Les titres du segment des technologies de l'eau en portefeuille ont signé une performance globalement conforme au marché, avec des réactions des cours mitigées dans le sillage des résultats publiés, bien que les positions importantes sur des titres tels que Xylem (transport et traitement) et Ecolab (produits chimiques pour le traitement de l'eau) aient réagi de manière positive. Enfin, les services aux collectivités ont été le segment le plus performant, s'inscrivant en territoire positif en octobre, principalement sous l'impulsion des compagnies des eaux britanniques. Plus tôt dans le mois, toutes trois ont soumis à l'OFWAT, l'autorité de régulation britannique, leurs plans d'activité pour AMP8, le prochain cycle réglementaire de cinq années, en vue de leur approbation. Le prochain cycle réglementaire sera marqué par une forte augmentation des dépenses d'investissement et se traduira par une croissance réelle d'environ 30 % de la base totale des actifs réglementés sur la période. C'est une bonne nouvelle pour les perspectives des services aux collectivités liés à l'eau au Royaume-Uni, car cela signifie une meilleure visibilité sur la croissance, qui devrait à son tour se traduire par une augmentation sensible des bénéfices.

Novembre 2023

La stratégie portant sur l'eau a connu un très bon mois de novembre, après un mois d'octobre médiocre. Un rendement des bons du Trésor américain à 10 ans en recul après avoir atteint des sommets en cumul annuel a certainement contribué à cette évolution, car on s'attend de plus en plus à ce que les taux d'intérêt aient atteint leur « pic » aux États-Unis maintenant que les chiffres de l'inflation publiés semblent être sous contrôle. Dans ce contexte, les actions sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le cadre de la stratégie, de même que les actions les plus à la traîne depuis le début de l'année se sont redressées. Sur le marché au sens large, les technologies de l'information et les biens de consommation cycliques ont compté parmi les secteurs les plus performants, tandis que l'énergie et les biens de consommation de base ont été parmi les moins bien orientés.

Au sein de la stratégie « eau », le segment « infrastructure de l'eau » a été le plus performant, avec un rendement près de deux fois supérieur à celui du marché au cours de la période. Les valeurs liées à la construction se sont bien comportées, les valeurs liées à l'ingénierie et au conseil ont été robustes et les valeurs européennes, sous pression tout au long de cette année, ont fortement rebondi. Les technologies de l'eau ne sont pas en reste et affichent également de bonnes performances, avec peu de zones de faiblesse à mettre en évidence, car les sociétés à forte

valorisation et à forte croissance se sont également bien comportées. Enfin, le segment des services aux collectivités liés à l'eau ne s'est inscrit qu'en très léger retrait par rapport au marché au cours du mois. Copasa et Sabesp, deux sociétés de services aux collectivités d'Amérique du Sud, ont enregistré d'excellents résultats qui témoignent de l'amélioration de leur performance opérationnelle dans un contexte où les perspectives de privatisation suscitent un regain de vigueur. Les titres des services aux collectivités américains, qui se comportent le plus comme des obligations au sein du segment, ont fortement rebondi et Veolia, spécialiste européen de l'eau et des déchets, a également signé un excellent parcours.

Décembre 2023

La vigueur affichée par le marché en novembre s'est prolongée en décembre, qui a été une fois de plus un mois très favorable à la stratégie KBI Aqua. Le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a continué à s'éloigner de ses plus hauts depuis le début de l'année, sous l'effet du changement de cap de la Fed en ce qui concerne la future trajectoire des taux d'intérêt. Les thèmes observés le mois dernier se sont affirmés : les actions sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le cadre de la stratégie ont été robustes, de même que les actions les plus à la traîne depuis le début de l'année. Sur le marché au sens large, l'industrie et les matériaux ont compté parmi les secteurs les plus performants, tandis que l'énergie et les biens de consommation de base ont été parmi les moins bien orientés.

Au sein de la stratégie KBI Aqua, le segment « infrastructure de l'eau » a été le plus performant, avec un rendement près de deux fois supérieur à celui du marché sur la période. Les valeurs liées à la construction se sont bien comportées, les valeurs liées à l'ingénierie et au conseil ont été robustes et les valeurs européennes, sous pression tout au long de cette année, ont fortement rebondi. Les technologies de l'eau ne sont pas en reste et affichent également de bonnes performances, avec peu de zones de faiblesse à mettre en évidence, car les sociétés à forte valorisation et à forte croissance se sont également bien comportées. Enfin, le segment des services aux collectivités liés à l'eau a sous-performé le marché durant le mois. Les services aux collectivités britanniques ont accusé un retard sur le marché, tout comme la société française Veolia et la majorité des services aux collectivités américains, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de leurs caractéristiques défensives dans un contexte de marché marqué par une certaine appétence pour le risque. Les entreprises sud-américaines de services aux collectivités, Copasa et Sabesp, se sont démarquées de cette tendance, dans un contexte où la perspective d'une privatisation est de plus en plus présente.

Janvier 2024

La stratégie a décliné en janvier après un solide mois de décembre. Alors que tout le monde s'accorde à penser que les taux d'intérêt ont atteint un pic aux États-Unis, le rythme et le calendrier des baisses de taux sont désormais en ligne de mire, sachant que la robustesse de l'économie sous-jacente et la volonté de maintenir l'inflation sous contrôle freinent le rebond des titres sensibles aux taux au sein de notre stratégie en particulier. Dans le marché au sens large, les services de communication, les technologies de l'information et la santé, des secteurs dans lesquels la stratégie est par nature sous-pondérée, ont décroché la palme de la performance, ce dont a pâti la performance relative.

Au sein de la stratégie Eau, les technologies liées à l'eau ont été lanterne rouge. Nombre de nos titres de grande qualité à faible volatilité ont été sous pression dans ce segment. Viennent ensuite les infrastructures liées à l'eau, nos valeurs dans le marché de la construction, davantage cyclique et plus sensible aux taux d'intérêt, ayant été malmenées. En fin de compte, les services publics liés à l'eau ont été le segment le plus performant, même s'il sous-performe toujours le marché. La performance a été mitigée selon les régions. Aux États-Unis, les services publics ont montré des signes de faiblesse, alors qu'ils ont été solides en Europe. En Amérique du Sud, les services publics restent robustes dans le contexte actuel des avancées vers la privatisation.

Février 2024

La stratégie a rebondi en février après l'accès de faiblesse du mois de janvier, sur fond de saison des résultats du quatrième trimestre qui a permis de constater que les fondamentaux sont solides dans le secteur de l'eau. En effet, nos sociétés ont affiché de bons résultats sur leurs marchés finaux, tels que le secteur de l'ingénierie et de la construction, les dépenses résidentielles américaines et les services aux collectivités, et beaucoup ont démontré les avantages d'un positionnement concurrentiel fort. En outre, la génération de flux de trésorerie a été forte, grâce à des niveaux de stocks revenus à des niveaux plus normaux et des bilans sains. Sur le marché en général, les secteurs de la consommation discrétionnaire et des technologies de l'information, que la stratégie sous-pondère par nature,

ont signé les meilleures performances et ont donc pesé sur la performance relative, d'autant plus que les services aux collectivités ont été le secteur le moins performant du marché.

Au sein de la stratégie « eau », le segment « technologies de l'eau » a été le plus performant, avec un rendement environ deux fois supérieur à celui du marché au cours du mois. Nos titres de haute qualité ont été soutenus par les bons résultats enregistrés au cours de la période, se doublant de perspectives solides pour 2024, suivis par le segment des infrastructures de l'eau, à peu près en ligne avec le marché, mais dont les titres, bien que les résultats aient également été solides, ont pâti de la perspective de taux d'intérêt « plus élevés pendant plus longtemps ». Enfin, le segment des services aux collectivités liés à l'eau, en territoire négatif, a fait figure de lanterne rouge, la hausse des taux d'intérêt continuant de peser sur les résultats.

Mars 2024

Le mois de mars s'est inscrit dans la continuité du mois de février, alors que l'optimisme a prévalu sur les marchés sur fond de solide saison de résultats pour le T4 et de résilience de l'économie. Les résultats du quatrième trimestre dans le secteur de l'eau, encore meilleurs que prévu, ont permis de constater que les fondamentaux sont solides dans ce secteur. En effet, nos sociétés ont affiché de bons résultats sur leurs marchés finaux, tels que le secteur de l'ingénierie et de la construction, les dépenses résidentielles américaines et les services aux collectivités/réglementées. Sur le marché au sens large, l'énergie et les matériaux ont compté parmi les secteurs les plus performants suivis par les services aux collectivités.

Cela étant, au sein de la stratégie Eau, les services aux collectivités liés à l'eau ont signé la moins bonne performance du mois, tandis que le segment des infrastructures de l'eau a été le plus performant, avec un rendement environ deux fois supérieur à celui du marché au cours du mois.

Les cours des actions ont bénéficié d'une saison des résultats de bonne tenue. Les technologies de l'eau ont été le deuxième segment le plus performant, avec une performance conforme à celle du marché, à la faveur, une fois encore, de solides résultats et de l'optimisme des investisseurs. Enfin, le segment des services aux collectivités liés à l'eau, le plus malmené, a sous-performé, la hausse des taux d'intérêt continuant de peser sur les résultats.

De mars 2023 à mars 2024, la performance du Fonds est de 17,47%. Celle du benchmark est de 23,89% avec une tracking error de 6,26%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI KBI AQUA FCP	135 972 025,95	17 249 238,47

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR *(en devise de comptabilité de l'OPC)*

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Informations spécifiques

• La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la notice d'information et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Fonds et instruments du groupe

• Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

•Droit de vote

Le FCP étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer.

Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité…) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions> rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats> souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt de Société Générale Gestion. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : www.societegeneralegestion.fr.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G www.societegenerale gestion.fr ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Société Générale Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde[1], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Société Générale Gestion a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[2].Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[3] :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Société Générale Gestion ,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Société Générale Gestion , répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[4],
- armes chimiques et biologiques[5],
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[6].

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,

- charbon thermique[7],
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)[8],
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Société Générale Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Société Générale Gestion a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Société Générale Gestion exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante[9].

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

• Tabac

Société Générale Gestion pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Société Générale Gestion applique une gestion discrétionnaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

• Armement nucléaire

Société Générale Gestion limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Société Générale Gestion exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Société Générale Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://legroupe.Société Générale Gestion .com (Rubrique Documentation légale).

[1] *Sources Société Générale Gestion Décembre 2023*

[2] *Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de Société Générale Gestion disponible sur le site www.Société Générale Gestion .fr*

[3] *Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de Société Générale Gestion , veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable de Société Générale Gestion*

[4] *Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).*

[5] *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972*

[6] *Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies , sans prendre de mesures correctives crédibles*

[7] *Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté*

[8] *Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste*

[9] *Société Générale Gestion effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.*

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Société Générale Gestion (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (90 bénéficiaires [1]) s'est élevé à 7 829 668 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 950 639 euros, soit 76% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 1 879 028 euros, soit 24% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (3 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 bénéficiaire), le montant total des rémunérations versées à ces catégories de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

[1] *Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année*

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,

- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitiatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- Est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- La partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- L'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Néant.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 mars 2024

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SOCIETE GENERALE GESTION SA
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2023 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.08.02 15:28:00 +0200

Comptes annuels

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

BILAN Actif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Instruments financiers	**387 993 912,01**	**214 033 936,78**
• OPC MAÎTRE	**387 993 912,01**	**214 033 936,78**
• CONTRATS FINANCIERS	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Créances	**-**	**-**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	**-**	**-**
Liquidités	-	-
Total de l'actif	**387 993 912,01**	**214 033 936,78**

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

BILAN Passif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	389 304 385,00	213 572 246,32
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 530 205,94	2 201 855,59
• Résultat de l'exercice	-3 129 196,18	-1 919 654,24
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**387 705 394,76**	**213 854 447,67**
Instruments financiers	**-**	**-**
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**287 396,11**	**179 454,64**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	287 396,11	179 454,64
Comptes financiers	**1 121,14**	**34,47**
Concours bancaires courants	1 121,14	34,47
Emprunts	-	-
Total du passif	**387 993 912,01**	**214 033 936,78**

HORS-BILAN

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

COMPTE DE RÉSULTAT

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	521,32	103,14
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**521,32**	**103,14**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 731,89	-425,56
• Autres charges financières	-2 208,24	-553,93
Total (II)	**-4 940,13**	**-979,49**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**-4 418,81**	**-876,35**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 701 916,63	-1 691 472,32
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-2 706 335,44**	**-1 692 348,67**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-422 860,74	-227 305,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-3 129 196,18**	**-1 919 654,24**

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Niveau de levier indicatif:

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

- Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné.
- Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.
- Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.
- Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.
- Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.
- Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.
- Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.
- Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.
- Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.
- Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.
- Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut, …), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.
- Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.
- Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.
- Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

- Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.
- Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Conformément à ce qui a été inscrit dans le programme d'activité sur les dérivés de crédit que S2G a déposé à l'AMF et que celle ci a validé, ceux-ci sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

Méthodes de comptabilisation :

- Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.
- Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion.

Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais de fonctionnement et de gestion de l'OPCVM nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	1,10 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.5 % TTC l'an maximum
Commission de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Néant	Néant

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

En outre, en tant que fonds nourricier, le fonds supporte indirectement les frais suivants facturés à l'OPC maître :

- Rappel des frais de gestion et de fonctionnement de l'OPCVM maître :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part C : 1,50 % TTC maximum
		Part O-C : 0,50 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services		Part PM-C : 1,50 % TTC maximum
		Part RETRAITE-C : 0,90 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 450 euros TTC selon la place
Perçue par la société de gestion ou par Amundi Intermédiation selon les cas.		Montant forfaitaire de 5€ par contrat (futures/options) ou commission proportionnelle de 0 à 0,20% selon les instruments (titres, change, ...)

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Commission de surperformance	Actif net	Part C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence
		Part O-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
		Part PM-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
		Part RETRAITE-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net :

Part C : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Part C : Capitalisation.

2 Évolution actif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**213 854 447,67**	**78 303 503,24**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	143 150 206,42	180 500 409,89
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-21 830 111,64	-48 718 629,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 394 152,33	2 134 584,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 007,22	-9 112,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	53 848 042,64	3 336 040,97
- Différence d'estimation exercice N	*65 489 537,68*	*11 641 495,04*
- Différence d'estimation exercice N-1	*11 641 495,04*	*8 305 454,07*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 706 335,44	-1 692 348,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**387 705 394,76**	**213 854 447,67**

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Opc Maître	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**287 396,11**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	287 396,11
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	853 115,001	143 150 206,42	129 382,531	21 830 111,64
Commission de souscription / rachat		2 189,47		-
Rétrocessions		2 189,47		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

	%
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en montant et % de l'actif net moyen	**0,91**

	%	Montant
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-	-
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc		-
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1		-
- Opc 2		-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**387 993 912,01**
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**	**-**	**-**

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-3 129 196,18	-1 919 654,24
Total	**-3 129 196,18**	**-1 919 654,24**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 129 196,18	-1 919 654,24
Total	**-3 129 196,18**	**-1 919 654,24**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	28.03.2024	31.03.2023
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 530 205,94	2 201 855,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**1 530 205,94**	**2 201 855,59**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 530 205,94	2 201 855,59
Total	**1 530 205,94**	**2 201 855,59**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**28.03.2024**	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
Actif net	**387 705 394,76**	213 854 447,67	78 303 503,24	30 215 743,31	13 297 734,01
Nombre de parts en circulation	**2 055 900,811**	1 332 168,341	496 876,46	211 944,279	139 591,979
Valeur liquidative	**188,581**	160,531	157,591	142,564	95,261
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [(1)]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [(2)]	**-0,77**	0,21	-1,03	-1,39	-1,41

[(1)] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

[(2)] La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 10 décembre 2018

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

4 Inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
O.P.C.V.M.						
FR0013385341	AMUNDI KBI AQUA FCP	PROPRE	1 978 854,042	387 993 912,01	EUR	100,07
Total O.P.C.V.M.				***387 993 912,01***		***100,07***
Total Valeurs mobilieres				***387 993 912,01***		***100,07***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 121,14	-1 121,14	EUR	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				***-1 121,14***		***-0,00***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-2 433,06	-2 433,06	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-2 468,27	-2 468,27	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-259 575,46	-259 575,46	EUR	-0,07
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-11 378,15	-11 378,15	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-11 541,17	-11 541,17	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-287 396,11***		***-0,07***
Total Liquidites				***-288 517,25***		***-0,07***
Total SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU				**387 705 394,76**		**100,00**

Annexe(s)

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Caractéristiques du FCP

SOCIETE GENERALE Gestion

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU (C)

Société de gestion : Société Générale Gestion (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013381035 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.societegeneralegestion.fr
Appelez le +33 1 76378100 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Société Générale Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Société Générale Gestion est agréée en France sous le n° GP-09000020 et réglementée par l' AMF .

Date de production du document d'informations clés : 31/10/2023.

Document d'informations clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.
Classification AMF : Actions internationales
Objectifs: En souscrivant à SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU, vous investissez dans un fonds exposé aux actions de sociétés internationales appartenant au secteur de l'eau., au travers
de son fonds maître AMUNDI - KBI AQUA ISR - O.
En effet, votre fonds est un fonds nourricier, ce qui signifie qu'il est investi en quasi-totalité et en permanence en parts de son FCP maître AMUNDI - KBI AQUA ISR - O et, accessoirement en liquidités.
La performance de SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU peut être inférieure à celle de AMUNDI - KBI AQUA ISR - O en raison notamment de ses propres frais.
La stratégie de votre fonds est identique à celle de AMUNDI - KBI AQUA ISR - O, à savoir :
Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :
"L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle des marchés actions internationaux, sur la durée de placement recommandée, par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées au secteur de l'eau, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds. "
"Compte tenu de la thématique spécifique de la gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI All Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes net réinvestis). Cet indice actions est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes."
Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :
"Le fonds applique une approche thématique durable axée sur l'eau en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions à la pénurie d'eau. Les sociétés composant cet univers d'investissement offrent des produits et services liés aux activités du secteur de l'eau. Ainsi, ces sociétés interviendront sur toute la chaîne de création de valeur de l'eau, et notamment dans les secteurs des Infrastructures (tels que le matériel d'irrigation), de la Technologie (tels que le traitement de l'eau) ou des Services aux collectivités (tels que la distribution de l'eau).
Les entreprises incluses dans l'univers d'investissement peuvent avoir d'autres activités commerciales qui ne sont pas liées à l'eau. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi mentionnée ci-dessous ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.
Le portefeuille cible sera composé de 30 à 60 valeurs dont le nombre pourra évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion. Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des entreprises de l'univers d'investissement selon une analyse financière et extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Sont par exemple généralement pris en considération les critères ESG suivants :
- Gouvernance : la représentation des intérêts des actionnaires au conseil d'administration ; la composition du conseil d'administration et sa gouvernance
- Environnement & Social : les solutions apportées par les produits et services pour soutenir des objectifs environnementaux et sociaux à long terme ; la divulgation de caractéristiques E&S
L'analyse extra-financière aboutit à un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score). Au moins 90% des titres en portefeuille ont un score ESG.
Par ailleurs, le fonds pratique une approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d''exclusion d'Amundi en vigueur.
L'univers d'investissement est réduit d'au moins 20% sur la base de critères extra-financiers.
En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir les discussions avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Le fonds bénéficie du label ISR.
Le fonds pourra être exposé entre 80% et 120% de son actif net en actions, en pratique le fonds aura vocation à être exposé jusqu'à 100% de son actif net en actions internationales. Ces actions seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation et de toutes zones géographiques, dont des sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 30% de l'actif net. Le fonds sera exposé au risque de change.
Le fonds pourra également s'exposer, jusqu'à 20% de son actif net, à des instruments du marché monétaire.
Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net."
L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Document d'informations clés

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Société Générale Gestion -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.societegeneralegestion.fr.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 480	€1 260
	Rendement annuel moyen	-85,2%	-33,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 370	€8 690
	Rendement annuel moyen	-16,3%	-2,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 500	€14 900
	Rendement annuel moyen	5,0%	8,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€14 670	€17 630
	Rendement annuel moyen	46,7%	12,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 26/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/05/2018 et 31/05/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Société Générale Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Document d'informations clés

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€430	€2 035
Incidence des coûts annuels**	4,4%	3,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,30% avant déduction des coûts et de 8,30% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	230,30 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.
Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à serviceclients.s2g@sggestion.fr

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.societegeneralegestion.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.societegeneralegestion.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.societegeneralegestion.fr.

SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
SG AMUNDI ACTIONS MONDE EAU

Identifiant d'entité juridique :
969500U59O4YR0J0JJ78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **49,29 %** d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ **ayant un objectif social**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG

allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

A la fin de la période:

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de **D**
- **100.00%** % des titres en portefeuille ont une notation ESG

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente :
- Le score ESG moyen pondéré du portefeuille était de D+
- 99.70 % de titres détenus par le portefeuille avaient un score ESG

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes

sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des

données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2023 au 31/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI KBI AQUA ISR O	Finance	Fonds	France	100,07 %

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?

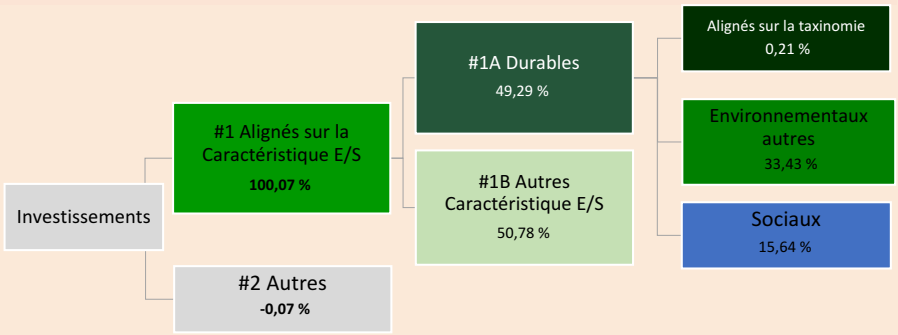

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier**.**

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	*Sous-Secteur*	*% d'actifs*
Finance	*Fonds*	*100,07 %*
Liquidités	*Liquidités*	*-0,07 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,21 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

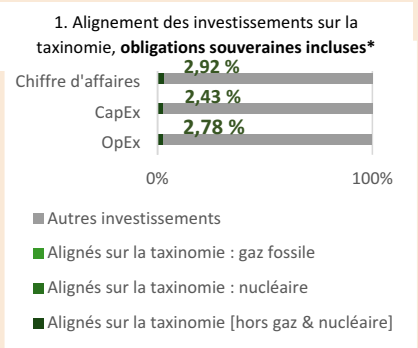

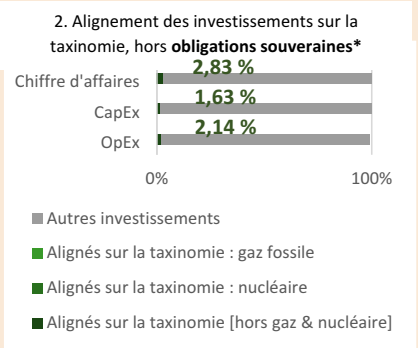

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Au 31/03/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,14 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **33,43 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **15,64 %** à la fin de la période.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

SOCIETE GENERALE
Gestion

Société Générale Gestion

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris

Comptes annuels au 28.03.2024 du Fonds maître AMUNDI - KBI AQUA ISR

AMUNDI KBI AQUA ISR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 mars 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 mars 2024

AMUNDI KBI AQUA ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI KBI AQUA ISR relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/03/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.07.12 10:37:39 +0200

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 223 174 675,36**	**863 990 573,68**
Actions et valeurs assimilées	**1 223 174 675,36**	**863 990 573,68**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 223 174 675,36	863 990 573,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**1 955 613,12**	**1 112 154,71**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 955 613,12	1 112 154,71
COMPTES FINANCIERS	**31 332 167,26**	**34 898 590,59**
Liquidités	31 332 167,26	34 898 590,59
TOTAL DE L'ACTIF	**1 256 462 455,74**	**900 001 318,98**

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 180 385 772,43	851 431 077,70
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	64 212 343,02	45 199 112,43
Résultat de l'exercice (a,b)	7 918 385,40	-11 994 817,26
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**1 252 516 500,85**	**884 635 372,87**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**3 945 954,89**	**15 365 946,11**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 945 954,89	15 365 946,11
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**1 256 462 455,74**	**900 001 318,98**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 038 396,28	259 764,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	18 618 647,60	12 499 923,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**19 657 043,88**	**12 759 688,41**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	83,98	40 773,92
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**83,98**	**40 773,92**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**19 656 959,90**	**12 718 914,49**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	12 857 376,83	23 227 317,92
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**6 799 583,07**	**-10 508 403,43**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 118 802,33	-1 486 413,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**7 918 385,40**	**-11 994 817,26**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013431087 - Part AMUNDI - KBI AQUA ISR PM : Taux de frais maximum de 1.50% TTC.
FR0013385341 - Part AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0013303575 - Part AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.

FR0013216207 - Part AMUNDI - KBI AQUA ISR C : Taux de frais maximum de 1.50% TTC.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI ALL COUNTRY WORLD.

Ainsi, à compter du 01/04/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mars. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 01/04/2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie d'une part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :
En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.
Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part(avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

Cet écart est positif La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR PM	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**884 635 372,87**	**588 360 773,67**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	268 810 775,93	364 804 307,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-85 762 719,64	-89 577 170,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	71 287 132,51	40 835 231,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 616 204,56	-10 164 690,42
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-913 677,54	-972 251,70
Différences de change	3 473 995,48	-9 204 043,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	111 802 242,73	11 061 619,98
Différence d'estimation exercice N	*152 559 183,59*	*40 756 940,86*
Différence d'estimation exercice N-1	*-40 756 940,86*	*-29 695 320,88*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 799 583,07	-10 508 403,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**1 252 516 500,85**	**884 635 372,87**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 332 167,26	2,50
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	31 332 167,26	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	680 131 165,34	54,30	229 825 812,62	18,35	69 774 373,12	5,57	67 484 404,86	5,39
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	308 665,17	0,02	492 143,59	0,04	327 792,32	0,03	176 317,31	0,01
Comptes financiers	1 657 436,15	0,13	2 433,55	0,00	176 307,79	0,01	239,89	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	1 248 465,28	0,10	2 433,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	650 694,73
	Coupons et dividendes en espèces	1 304 918,39
TOTAL DES CRÉANCES		**1 955 613,12**
DETTES		
	Achats à règlement différé	2 729 173,52
	Frais de gestion fixe	1 216 045,95
	Frais de gestion variable	735,42
TOTAL DES DETTES		**3 945 954,89**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-1 990 341,77**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR C		
Parts souscrites durant l'exercice	759 679,481	129 985 460,66
Parts rachetées durant l'exercice	-262 949,677	-47 334 420,30
Solde net des souscriptions/rachats	496 729,804	82 651 040,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 895 297,031	
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	783 756,063	135 972 025,95
Parts rachetées durant l'exercice	-98 783,878	-17 249 238,47
Solde net des souscriptions/rachats	684 972,185	118 722 787,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 978 854,042	
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR PM		
Parts souscrites durant l'exercice	19 244,067	2 853 289,32
Parts rachetées durant l'exercice	-138 936,885	-21 179 060,87
Solde net des souscriptions/rachats	-119 692,818	-18 325 771,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	564 676,226	
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR PM	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 948 501,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	177,27
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 476 035,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	317,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR PM	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 432 102,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	240,43
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,69
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	7 918 385,40	-11 994 817,26
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**7 918 385,40**	**-11 994 817,26**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 783 212,85	-8 811 430,81
Total	**2 783 212,85**	**-8 811 430,81**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 785 293,81	-1 645 342,26
Total	**4 785 293,81**	**-1 645 342,26**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR PM		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	349 876,37	-1 538 043,08
Total	**349 876,37**	**-1 538 043,08**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2,37	-1,11
Total	**2,37**	**-1,11**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	64 212 343,02	45 199 112,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**64 212 343,02**	**45 199 112,43**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	39 425 232,62	29 209 915,11
Total	**39 425 232,62**	**29 209 915,11**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	19 846 976,65	10 905 285,20
Total	**19 846 976,65**	**10 905 285,20**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR PM		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 940 124,15	5 083 904,07
Total	**4 940 124,15**	**5 083 904,07**

	28/03/2024	31/03/2023
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9,60	8,05
Total	**9,60**	**8,05**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	**130 087 496,07**	**361 614 544,52**	**588 360 773,67**	**884 635 372,87**	**1 252 516 500,85**
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR C en EUR					
Actif net	116 776 673,16	289 258 106,78	467 043 254,89	571 172 187,18	768 248 287,27
Nombre de titres	1 174 753,241	1 942 825,354	2 835 094,686	3 398 567,227	3 895 297,031
Valeur liquidative unitaire	99,40	148,88	164,73	168,06	197,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,50	7,40	13,63	8,59	10,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,58	-0,97	1,82	-2,59	0,71
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C en EUR					
Actif net	13 310 647,17	30 241 169,47	78 364 907,89	214 046 765,09	388 003 087,83
Nombre de titres	139 369,172	209 661,038	487 067,085	1 293 881,857	1 978 854,042
Valeur liquidative unitaire	95,50	144,23	160,89	165,42	196,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,47	7,16	13,26	8,42	10,02
Capitalisation unitaire sur résultat	1,59	0,04	3,07	-1,27	2,41
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR PM en EUR					
Actif net	85,90	42 115 132,58	42 952 458,80	99 416 264,09	96 264 940,19
Nombre de titres	1,000	327 096,088	301 639,080	684 369,044	564 676,226
Valeur liquidative unitaire	85,90	128,75	142,39	145,26	170,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,15	6,53	11,78	7,42	8,74
Capitalisation unitaire sur résultat	0,65	-0,77	1,51	-2,24	0,61
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C en EUR					
Actif net	89,84	135,69	152,09	156,51	185,56
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	89,84	135,69	152,09	156,51	185,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,50	7,04	12,69	8,05	9,60
Capitalisation unitaire sur résultat	1,65	0,07	3,66	-1,11	2,37

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
NORMA GROUP NAMEN	EUR	708 760	12 211 934,80	0,98
TOTAL ALLEMAGNE			**12 211 934,80**	**0,98**
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	394 802	22 819 555,60	1,82
TOTAL AUTRICHE			**22 819 555,60**	**1,82**
BERMUDES				
BEIJING ENTERP. WATER	HKD	28 900 000	5 949 210,59	0,47
TOTAL BERMUDES			**5 949 210,59**	**0,47**
BRESIL				
SABESP ADR	USD	1 661 423	25 890 508,42	2,07
TOTAL BRESIL			**25 890 508,42**	**2,07**
CANADA				
STANTEC INC	CAD	234 956	18 079 474,35	1,45
TOTAL CANADA			**18 079 474,35**	**1,45**
COREE DU SUD				
COWAY	KRW	711 226	27 540 165,62	2,20
TOTAL COREE DU SUD			**27 540 165,62**	**2,20**
ETATS-UNIS				
A.O.SMITH CORP	USD	307 219	25 447 973,83	2,03
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	107 039	17 070 738,30	1,37
AECOM	USD	609 872	55 385 412,74	4,42
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	458 279	51 857 663,51	4,14
CALIFORNIA WATER SERVICE GROUP	USD	444 965	19 149 975,19	1,53
CORE ET MAIN INC-CLASS A	USD	440 521	23 351 691,90	1,86
ECOLAB INC	USD	152 969	32 704 205,65	2,61
ESSENTIAL UTIL RG	USD	1 708 795	58 621 161,81	4,68
FORTUNE BRANDS	USD	220 668	17 299 962,56	1,38
IDEX CORP	USD	154 897	34 998 116,61	2,79
ITRON INC.	USD	238 334	20 417 279,33	1,63
LINDSAY CORP	USD	136 841	14 908 066,72	1,19
MUELLER WATER PRODS	USD	416 130	6 199 566,39	0,50
PENTAIR PLC	USD	465 858	36 854 544,00	2,94
ROPER TECHNOLOGIES INC	USD	67 900	35 260 218,52	2,81
SJW GROUP SHS	USD	251 078	13 156 022,24	1,05
TETRA TECH INC	USD	208 614	35 678 788,83	2,85
TORO CO	USD	298 587	25 332 895,19	2,02
VALMONT INDUSTRIES INC	USD	130 260	27 533 104,44	2,20
VERALTO CORP-W/I	USD	450 776	37 005 370,52	2,96
XYLEM	USD	501 327	59 992 131,00	4,79
ZURN WATER SOLUTIONS CORP	USD	194 115	6 015 767,64	0,48
TOTAL ETATS-UNIS			**654 240 656,92**	**52,23**
FRANCE				
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	2 654 378	79 976 409,14	6,39
TOTAL FRANCE			**79 976 409,14**	**6,39**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ILES CAIMANS				
CHINA WATER AFFAIRS GROUP LIMITED	HKD	9 793 231	5 318 031,87	0,43
TOTAL ILES CAIMANS			**5 318 031,87**	**0,43**
ITALIE				
HERA SPA	EUR	5 946 117	19 420 018,12	1,55
TOTAL ITALIE			**19 420 018,12**	**1,55**
JAPON				
KUBOTA CORP	JPY	1 481 800	21 453 801,90	1,71
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	941 500	36 023 538,32	2,88
TOTO LTD	JPY	474 500	12 297 032,90	0,98
TOTAL JAPON			**69 774 373,12**	**5,57**
MEXIQUE				
ORBIA ADVANCE CORP SAB DE CV	MXN	5 477 726	10 597 522,43	0,84
TOTAL MEXIQUE			**10 597 522,43**	**0,84**
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	490 739	21 882 052,01	1,74
ARCADIS	EUR	346 237	19 648 949,75	1,57
TOTAL PAYS-BAS			**41 531 001,76**	**3,31**
ROYAUME-UNI				
COSTAIN GROUP PLC	GBP	5 653 567	4 959 559,33	0,40
FERGUSON PLC	GBP	115 797	23 465 501,20	1,87
HALMA PLC	GBP	1 831 788	50 735 996,07	4,05
PENNON GROUP PLC	GBP	3 543 284	26 835 211,30	2,14
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	1 300 662	37 576 877,48	3,00
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	4 777 338	57 499 044,41	4,59
WEIR GROUP (THE)	GBP	1 215 772	28 753 622,83	2,30
TOTAL ROYAUME-UNI			**229 825 812,62**	**18,35**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**1 223 174 675,36**	**97,66**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**1 223 174 675,36**	**97,66**
Créances			**1 955 613,12**	**0,15**
Dettes			**-3 945 954,89**	**-0,31**
Comptes financiers			**31 332 167,26**	**2,50**
Actif net			**1 252 516 500,85**	**100,00**

Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR RETRAITE-C	**EUR**	**1,000**	**185,56**
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR PM	**EUR**	**564 676,226**	**170,47**
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR O-C	**EUR**	**1 978 854,042**	**196,07**
Parts AMUNDI - KBI AQUA ISR C	**EUR**	**3 895 297,031**	**197,22**